



Règlement de compétition 2018 Swiss Loppet

*SWISS*ski+

Table des matières

Partie 1 - Dispositions générales.....		3
1.1	Inscription des participants.....	3
1.2	Inscription en bonne et due forme aux courses	3
1.3	<i>Dispositions pour les organisateurs.....</i>	3
1.3.1	Transfert des données	3
1.3.2	Format de transfert	3
Partie 2 - Classement de la Swiss Loppet.....		4
2.1	Catégories.....	4
2.2	Classement par points	5
2.3	Notation.....	5
2.3.1	Classement intermédiaire.....	5
2.3.2	Classement final	5
2.3.3	Résultats radiés	5
2.4	Distinction.....	5



Partie 1 - Dispositions générales

1.1 Inscription des participants

Pour participer à la Swiss Loppet, **il faut être membre de Swiss-Ski.**

Il n'existe pas d'inscription générale pour la Swiss Loppet. Pour participer à la Swiss Loppet, il faut s'inscrire en bonne et due forme à chaque course conformément au point 1.2. Aucun résultat ne sera pris en compte rétroactivement.

Les participants doivent disputer **au moins deux compétitions** pour pouvoir figurer dans le classement final.

Les athlètes de cadre de Swiss-Ski ne sont pas pris en compte dans le classement de la Swiss Loppet.

1.2 Inscription en bonne et due forme aux courses

Le participant doit **s'inscrire à chaque course à l'aide du P-Nr** (numéro de membre sur la carte Swiss-Ski) car les résultats sont enregistrés sous ce numéro. Si un participant constate que le P-Nr inscrit sur la liste de départ d'une course est erroné ou manquant, il doit en avertir l'organisateur ou le responsable informatique avant le départ. Les erreurs dans les classements doivent être communiquées immédiatement à l'organisateur.

Les éventuelles erreurs dans le classement de la Swiss Loppet doivent être communiquées sans délai à Swiss-Ski à des fins de correction.

1.3 Dispositions pour les organisateurs

1.3.1 Transfert des données

L'organisateur est tenu de communiquer les données à Swiss-Ski au plus tard à 12h00 le jour suivant la course.

1.3.2 Format de transfert

Les données doivent être transmises dans le format défini par Swiss-Ski. La convention doit être respectée sans exception.

Le format des données est défini en détail dans un document distinct qui peut être téléchargé sur le site Internet de la COC www.swiss-ski-kwo.ch.

Partie 2 - Classement de la Swiss Loppet
2.1 Catégories

La répartition des catégories est la suivante pour les courses de la Swiss Loppet :

Catégorie	Age	2018	2019	2020	2021
Dames	jusqu'à 29 ans	1988-1997	1989-1998	1990-1999	1991-2000
Dames C1	30 - 34	1983-1987	1984-1988	1985-1989	1986-1990
Dames C2	35 - 39	1978-1982	1979-1983	1980-1984	1981-1985
Dames C3	40 - 44	1973-1977	1974-1988	1975-1989	1976-1990
Dames C4	45 - 49	1968-1972	1969-1973	1970-1974	1971-1975
Dames C5	50 - 54	1963-1967	1964-1968	1965-1969	1966-1970
Dames C6	55 - 59	1958-1962	1959-1963	1960-1964	1961-1965
Dames C7	60 - 64	1953-1957	1954-1958	1955-1959	1956-1960
Dames C8	65 - 69	1948-1952	1949-1953	1950-1954	1951-1955
Dames C9	70 - 74	1943-1947	1944-1948	1945-1949	1946-1950
Dames C10	75 - 79	1938-1942	1939-1943	1940-1944	1941-1945
Dames C11	80 - 84	1933-1937	1934-1938	1935-1939	1936-1940
Dames C12	85 - 99	1900-1932	1900-1933	1900-1934	1900-1935

Catégorie	Age	2018	2019	2020	2021
Hommes	jusqu'à 29 ans	1988-1997	1989-1998	1990-1999	1991-2000
Hommes A1	30 - 34	1983-1987	1984-1988	1985-1989	1986-1990
Hommes A2	35 - 39	1978-1982	1979-1983	1980-1984	1981-1985
Hommes A3	40 - 44	1973-1977	1974-1978	1975-1979	1976-1990
Hommes A4	45 - 49	1968-1972	1969-1973	1970-1974	1971-1975
Hommes A5	50 - 54	1963-1967	1964-1968	1965-1969	1966-1970
Hommes B6	55 - 59	1958-1962	1959-1963	1960-1964	1961-1965
Hommes B7	60 - 64	1953-1957	1954-1958	1955-1959	1956-1960
Hommes B8	65 - 69	1948-1952	1949-1953	1950-1954	1951-1955
Hommes B9	70 - 74	1943-1947	1944-1948	1945-1949	1946-1950
Hommes B10	75 - 79	1938-1942	1939-1943	1940-1944	1941-1945
Hommes B11	80 - 84	1933-1937	1934-1938	1935-1939	1936-1940
Hommes B12	85 - 99	1900-1932	1900-1933	1900-1934	1900-1935

Les organisateurs utilisant des catégories par tranches de dix ans sont tenus de respecter la même règle de séparation des années de naissance que dans la liste ci-dessus.

2.2 Classement par points

Lors de chaque course de la Swiss Loppet, des points de classement sont attribués aux 30 premiers classés. Ce principe vaut tant pour le classement par catégories que pour le classement général (avec chaque fois une catégorie dames et hommes).

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1 ^{er}	100	11 ^e	24	21 ^e	10
2 ^e	80	12 ^e	22	22 ^e	9
3 ^e	60	13 ^e	20	23 ^e	8
4 ^e	50	14 ^e	18	24 ^e	7
5 ^e	45	15 ^e	16	25 ^e	6
6 ^e	40	16 ^e	15	26 ^e	5
7 ^e	36	17 ^e	14	27 ^e	4
8 ^e	32	18 ^e	13	28 ^e	3
9 ^e	29	19 ^e	12	29 ^e	2
10 ^e	26	20 ^e	11	30 ^e	1

A partir du 30^e rang, chaque participant qui passe la ligne d'arrivée et est classé reçoit 1 point.

2.3 Notation

2.3.1 Classement intermédiaire

Un classement intermédiaire est établi après chaque course et publié sur le site Internet de la COC (www.swissloppet.com).

2.3.2 Classement final

Le classement final provisoire est immédiatement établi et publié après la dernière course. Les réclamations doivent être communiquées à Swiss-Ski dans un délai de 14 jours suivant la publication du classement final provisoire.

Seuls les participants ayant disputé au moins deux compétitions sont pris en compte dans le classement final.

2.3.3 Résultats radiés

Le classement de la Swiss Loppet n'applique pas le système des résultats radiés, ce qui signifie que tous les points de classement engrangés tout au long de la saison sont comptabilisés.

2.4 Distinction

Les trois premiers de chaque catégorie du classement général reçoivent une distinction à la fin de la saison. *Les six premiers du classement général se voient remettre une distinction.*

La remise des prix se déroule dans le cadre de l'Assemblée des délégués de Swiss-Ski. **Les 10 premiers de chaque catégorie sont conviés à la remise des prix, de même que les 20 premiers du classement général.** Les concurrents qui ont droit à un prix reçoivent une invitation personnelle.